TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE LYON 25/09/2026 ORDONNANCE DU VINGT-CINQ SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-SIX

Le Tribunal a été saisi de la présente affaire par assignation en date du 18 décembre 2025
* Madame [J] [N]

[Adresse 1] [Localité 1] - représenté(e) par Maître François BOURRAT -[Adresse 2] [Localité 2]

Monsieur [Z] [I] [Adresse 3]

[Localité 3]

DÉFENDEUR - représenté(e) par Maître [H] [C] -[Adresse 4] [Localité 4]

L'affaire a été entendue à l'audience du Juge de l'orientation du 25 septembre 2026 tenue par Monsieur Eric BALDACCHINO, assisté de Madame Isabelle FIBIANI-FOREST, greffier.

après quoi le Juge a rendu la présente décision :

Radiation de la présente affaire à compter de ce jour, en application du code de procédure civile, articles 381 à 383, emportant suppression du rang des affaires en cours pour absence de diligences du demandeur.

Frais de Greffe compris dans les dépens (Art. 701 du CPC) : 88,84 € HT, 17,77 € TVA, 106,61 € TTC

Ainsi jugé et prononcé

Le Président Eric BALDACCHINO

Le Greffier Isabelle FIBIANI-FOREST

Signe electroniquement par Eric BALDACCHINO

Signe electroniquement par Isabelle FIBIANI-FOREST, greffier.